

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/883

7 octobre 2008

(08-4762)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

ACTIVITÉS DE L'ORGANISME INTERNATIONAL RÉGIONAL CONTRE LES MALADIES DES PLANTES ET DES ANIMAUX (OIRSA) DANS LE CADRE DE L'ACCORD SUR L'APPLICATION DES MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES

à la 43^{ème} réunion du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires,
8 et 9 octobre 2008

La communication ci-après, reçue le 4 octobre 2008, est distribuée à la demande de l'OIRSA.

I. SOUTIEN SPÉCIFIQUE À CERTAINES FILIÈRES DE PRODUCTION AGRICOLE

1. L'OIRSA, en coordination avec les autorités sanitaires et phytosanitaires nationales et le secteur privé, continue de mettre en œuvre les programmes sanitaires et phytosanitaires de soutien aux filières agroalimentaires. Les actions menées ces trois derniers mois sont décrites ci-dessous.

Honduras

2. Dans le cadre de la filière porcine, l'OIRSA continue de soutenir les mesures prises par les autorités nationales par le biais du programme de prévention, de contrôle et d'éradication de la peste porcine classique (PPC), ce qui a permis de vacciner au total 49 916 porcs au profit de 8 476 petits éleveurs dans les départements d'Atlántida et de Cortés. Au vu de l'état d'avancement du programme, les autorités honduriennes estiment que la maladie est en voie d'éradication dans 12 des 14 départements du pays.

3. L'OIRSA a aidé la sous-direction technique de la santé animale du Service national des affaires zoosanitaires et phytosanitaires (SENASA) à établir le cours de formation à l'éradication de la PPC, auquel ont participé 28 professionnels et techniciens.

Nicaragua

4. Dans le cadre du programme phytosanitaire de soutien à la filière des fruits et légumes:

- un guide a été établi pour la réalisation d'audits des zones exemptes de parasites;
- l'OIRSA a aidé la Direction de la préservation des végétaux à élaborer une liste d'organismes non réglementés;
- l'OIRSA a aidé la Direction de la préservation des végétaux à établir des tryptiques sur la léprose des agrumes et le criquet (*langosta voladora*) et un bulletin technique sur le *Thrips palmi*;

- pour la quatrième année consécutive, l'OIRSA a apporté un concours à caractère technique et financier au Ministère de l'agriculture, de l'élevage et des forêts (MAGFOR) dans la mise en œuvre du programme de zones exemptes de mouches des fruits au nord du lac Xolotlán, région qui devrait prochainement être déclarée zone exempte;
- pour la cinquième année consécutive, le MAGFOR a reçu un appui technique et financier dans la mise en œuvre du programme de zones exemptes de léprose des agrumes.

5. L'OIRSA continue d'aider les autorités nationales à mettre en œuvre un Programme de production alimentaire en élaborant trois cours de formation destinés à 80 exploitantes.

Panama

6. Dans le but de soutenir la filière des agrumes et autres fruits, les mesures ci-après ont été prises:

- l'OIRSA a continué à aider la Direction nationale de la préservation des végétaux du Ministère du développement agricole (MIDA) à maintenir, reconnaître et promouvoir la Péninsule d'Azuero comme zone exempte de la mouche méditerranéenne;
- le MIDA a reçu un soutien pour l'organisation d'ateliers interinstitutions qui ont donné lieu à un document intitulé "Cadre d'orientation pour la conception et la mise en œuvre du plan d'Azuero pour des exportations exemptes de la mouche méditerranéenne";
- des réunions de travail et des visites ont été organisées à l'intention des producteurs d'Azuero (formation en cours d'emploi dans une ferme et un centre de conditionnement de papayes destinées à l'exportation aux États-Unis). Comme suite à ces divers efforts, les producteurs d'Azuero ont décidé de semer les 25 premiers hectares de papayes pour l'exportation de leur région;
- l'OIRSA a apporté son concours à un groupe de techniciens et de producteurs panaméens qui ont reçu une formation sur site concernant la papaye destinée à l'exportation au Belize et au Guatemala.

7. Afin de soutenir la filière de production avicole, l'OIRSA a mis au point un cours de perfectionnement en matière de pathologie, d'épidémiologie et de prélèvement d'échantillons pour l'influenza aviaire destiné aux vétérinaires de santé publique.

8. Dans le cadre du programme de soutien à la filière de production bovine, l'OIRSA poursuit le programme de renforcement des laboratoires de diagnostic de santé animale et l'appui à la campagne contre la brucellose.

9. Dans le cadre du programme de soutien à la production halieutique et aquacole, l'OIRSA a aidé à se constituer le groupe *ad hoc* de consultants en santé aquacole.

Guatemala

10. Dans le cadre du Programme sanitaire de soutien à la filière de production porcine, qui a pour principal objectif de prévenir, contrôler et éradiquer la peste porcine classique (PPC), les autorités du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'alimentation ont déclaré officiellement que la maladie

était en voie d'éradication dans le pays sans vaccination, exception faite du département d'El Petén, qui a déjà le statut de zone exempte de la PPC, conformément aux prescriptions en matière d'information et de procédures imposées par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

II. ACTIVITÉS DE FORMATION, D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET DE VULGARISATION DANS LE DOMAINE AGROSANITAIRE ET COMMERCIAL

11. Au Nicaragua, à l'occasion du Congrès international du melon, une conférence réunissant plus de 200 personnes a eu lieu sur la prévention de la contamination par la *Salmonella spp.* dans la production de melon cantaloup. En outre, dans le cadre de la huitième édition de la foire EXPO APEN, deux tables rondes à caractère technique ont été organisées sur la traçabilité et les prescriptions sanitaires pour les fruits et les légumes auxquelles ont participé 80 personnes parmi lesquelles des producteurs, des exportateurs et des étudiants. Toujours au Nicaragua, durant un cours de formation pour producteurs de miel, une conférence s'est tenue sur les bonnes pratiques en matière de production apicole et de fabrication de miel, dont ont bénéficié plus de 100 apiculteurs.

12. Au Guatemala, 25 techniciens ont reçu une formation: deux membres de l'association des exportateurs (AGEXPORT), 15 employés d'entreprises exportatrices et huit fonctionnaires de l'Unité des normes et réglementations du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'alimentation. Les thèmes retenus étaient les suivants: manutention sanitaire des produits de la pêche; évaluation organoleptique et chimique; facteurs de la croissance microbienne. Programmes préalables: BPF actualisées, 8 POSA (industrie de la pêche) et principes de base du système HACCP.

13. En El Salvador, pour soutenir l'élaboration du programme d'études en vue du diplôme d'agriculture biologique, des conférences ont été organisées à l'intention des étudiants sur la mise en œuvre de bonnes pratiques de production biologique et d'innocuité des produits alimentaires.

14. Au Chili, au cours du "Séminaire régional sur les normes privées de préservation des végétaux et d'innocuité des produits alimentaires: nécessité d'une action régionale pour la promotion des biens publics", organisé sous les auspices de la FAO, un exposé a eu lieu sur la "Situation actuelle des pays de la région par rapport aux normes privées et au comportement des organismes de certification".

15. Les activités ci-après ont été menées dans le cadre du projet régional de prévention des maladies aviaires:

- mise à jour des plans d'urgence établis par les pays d'Amérique centrale pour faire face aux urgences sanitaires;
- formation sur les systèmes de production et de santé avicole pour renforcer les systèmes de sécurité biologique des exploitations agricoles;
- évaluation des programmes de santé avicole de la région.

III. SOUTIEN AU PROCESSUS D'HARMONISATION RÉGIONAL

16. Un atelier régional a été organisé à La Ceiba (Honduras), pour réviser les projets de normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) que le Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) a présenté aux pays pour consultation en 2008: a) Révision de la NIMP n° 15 "*Directives pour la réglementation de matériaux d'emballage à base de bois dans le commerce international*"; b) "*Classification des produits suivant le risque phytosanitaire qu'ils présentent*"; c) Annexe 1 de la NIMP n° 26 [*Création de zones exemptes de mouches des fruits (Tephritidae)*] "*Piégeage pour les mouches des fruits*"; d) Modifications apportées à la NIMP n° 5

(Glossaire des termes phytosanitaires); e) Supplément à la NIMP n° 5 "Terminologie utilisée dans la Convention sur la diversité biologique en relation avec le Glossaire des termes phytosanitaires"; f) "Structure et exploitation des installations de quarantaine postentrée"; g) "Matériel de micropropagation des pommes de terre et minitubercules de pommes de terre exempts de parasites pour le commerce international". Les observations faites lors de cet atelier organisé sous les auspices de l'OIRSA ont été soumises à l'examen lors d'un atelier latino-américain de révision des projets de NIMP lui-même tenu sous l'égide de la FAO à Santiago (Chili).

17. En sa qualité d'organisme régional de protection phytosanitaire dans le cadre de la CIPV, l'OIRSA a participé à la vingtième consultation technique des organisations régionales de protection phytosanitaire, organisée à la FAO, à Rome, au cours de laquelle il a été proposé d'échanger des données sur la présence, l'apparition et/ou la dissémination de parasites.

18. Au Panama, l'OIRSA a aidé la Direction nationale de préservation des végétaux du MIDA à adopter les résultats suivants en s'appuyant sur les normes de la CIPV:

- Résolution DAL-047-ADM-2008 du 7 juillet 2008 portant adoption des NIMP n° 11 et n° 21 de la CIPV sur l'analyse du risque phytosanitaire;
- Résolution DAL-048-ADM-2008 du 18 juillet 2008 déclarant comme organisme de quarantaine soumis au contrôle officiel le *Fusarium oxysporum* (FOC race tropicale 4) qui provoque la maladie de Panama sur les musacées;
- Résolution DAL-041-ADM-2008 portant établissement d'un manuel de procédures sur les modalités de fonctionnement des stations de terrain pour la détection des résidus de pesticides dans les fruits et les légumes frais;
- Résolution DAL-047-ADM-2008 du 18 juillet 2008 portant adoption du règlement définissant les mesures phytosanitaires et les directives afférentes à l'exportation, l'importation et la dispersion d'agents de contrôle biologique et autres organismes bénéfiques sur le territoire national de Panamá, conformément à la NIMP n° 13 de la CIPV;
- Résolution concernant la liste d'organismes réglementés conforme à la NIMP n° 19 de la CIPV.

19. Au Nicaragua, les autorités du MAGFOR ont été aidées à réviser les prescriptions phytosanitaires pour les produits de la liste A et B dans le cadre des négociations en vue de la constitution de l'Union douanière centraméricaine.

IV. TRANSPARENCE DE L'INFORMATION

20. La distribution du bulletin épidémiologique régional mensuel, contenant des renseignements sur la prévalence des maladies animales dans les pays de la région couverte par l'OIRSA, s'est poursuivie pour assurer la transparence de l'information et de la surveillance épidémiologiques.

V. SOUTIEN À L'ÉLABORATION DES ANALYSES DE RISQUES

21. Au Panama, les autorités nationales ont été aidées à élaborer des fiches techniques pour l'analyse des risques présentés par les organismes quaranténaires: *Frankliniella occidentalis* et *Contarinia maculipennis*.

VI. RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS NATIONALES POUR FACILITER LES ÉCHANGES

22. À la demande des autorités nationales panaméennes, un cours sur les bonnes pratiques agricoles a été donné à 15 fonctionnaires de l'inspection sanitaire et phytosanitaire de la Direction de la sécurité sanitaire des aliments (AUPSA) du Ministère du développement agricole (MIDA) et du Département de protection des produits alimentaires.

VII. ALLIANCES STRATÉGIQUES EN FAVEUR DE LA SANTÉ ET DU COMMERCE

23. L'Association latino-américaine d'aviculture (ALA) et l'OIRSA ont signé un accord de coopération pour appuyer efficacement l'élaboration de normes internationales sanitaires; promouvoir l'harmonisation de la réglementation régionale conformément aux lignes directrices internationales des organismes de référence; et contribuer au développement de programmes de prévention, contrôle et éradication des maladies des oiseaux.

24. La Corporation des exportateurs d'El Salvador et l'OIRSA ont signé un accord de coopération pour appuyer l'exécution du "Programme d'assistance aux petites et moyennes entreprises d'Amérique centrale concernant les prescriptions techniques régissant l'accès à l'ALEAC-RD" (Agro-CAFTA, volet agricole de l'ALEAC). Par le biais de cet accord, on espère renforcer la coordination régionale des projets et/ou des programmes de coopération, afin d'optimiser les résultats et les conséquences positives pour la petite et moyenne entreprise du secteur agroalimentaire dans la région d'Amérique centrale en leur permettant de faire face aux prescriptions techniques régissant l'accès aux marchés en vertu de l'Accord d'intégration ALEAC-RD.

25. La Fédération des chambres et des associations d'exportateurs d'Amérique centrale et du Panama (FECAEXCA) et l'OIRSA ont signé un accord de coopération dont l'objectif est de coordonner les efforts de coopération visant à améliorer l'accès aux marchés pour l'offre de produits agricoles exportables de la région par l'adoption de mesures assurant la conformité aux règlements sanitaires et phytosanitaires des marchés de destination.

26. L'OIRSA est devenu organisme collaborateur pour la mise en œuvre de la phase IV de l'initiative AI-Invest dans la région; il s'agit d'un programme européen dont le but est de contribuer à renforcer la cohésion sociale en Amérique latine par le renforcement des petites et moyennes entreprises de la région.

VIII. RENFORCEMENT DES RELATIONS INTERINSTITUTIONNELLES AVEC D'AUTRES ORGANISMES INTERNATIONAUX

27. En El Salvador, un atelier a été organisé pour revoir la stratégie de mise en œuvre du PCT: "Renforcement du système de prévention de l'ESB et adoption des bonnes pratiques en matière d'alimentation animale": ce projet sera exécuté conjointement par la FAO, l'OIRSA et les autorités des pays.
